



Ottawa RIVERKEEPER®
GARDE-RIVIÈRE des Outaouais

GUIDE POUR LA NAVIGATION ÉCOLOGIQUE SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

2^e édition



Pour une navigation respectueuse de l'environnement,
des riverains et des autres plaisanciers



TABLE DES MATIÈRES

- 1.0 LA NAVIGATION DE PLAISANCE SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS....2
- 2.0 ESPÈCES ENVAHISSANTES4
- 3.0 POLLUANTS.....10
 - 3.1 EAUX GRISES ET PRODUITS NETTOYANTS.....11
 - 3.2 EAUX NOIRES.....13
 - 3.3 PEINTURE ANTISALISSURE.....14
 - 3.4 ORDURES.....17
 - 3.5 ESSENCE, HUILE ET AUTRES PRODUITS LIQUIDES DANGEREUX18
- 4.0 HABITATS SENSIBLES À PROTÉGER.....22
 - 4.1 RIVES.....22
 - 4.2 ÎLES, BAIES ET MILIEUX HUMIDES.....25
- 5.0 LA SÉCURITÉ NAUTIQUE.....28
 - 5.1 ALCOOL.....29
 - 5.2 ÉLÉMENTS À VÉRIFIER AVANT DE PARTIR.....30
 - 5.3 SÉCURITÉ PRÈS DES BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES.....31
- 6.0 SIGNALER LES URGENCES ENVIRONNEMENTALES33
 - 6.1 ANGUILLES.....34



1.0 LA NAVIGATION DE PLAISANCE SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

La rivière des Outaouais est un attrait majeur pour la navigation de plaisance : elle offre des paysages uniques et des conditions idéales pour une grande diversité d'activités nautiques. Cependant, la navigation de plaisance peut engendrer des impacts environnementaux négatifs sur la qualité de l'eau et les écosystèmes, qui peuvent à leur tour nuire à la navigation. Par conséquent, les plaisanciers se doivent d'opter pour de bonnes pratiques environnementales. Ce guide propose des solutions préventives à adopter dès maintenant par tous les plaisanciers afin de protéger à perpétuité la santé et la richesse de leur voie navigable, la rivière des Outaouais.

La navigation de plaisance sur la rivière des Outaouais, et l'environnement sont sous la responsabilité partagée du fédéral, des provinces (Québec et Ontario) et des municipalités riveraines. Par conséquent, la réglementation concernant l'environnement et les écosystèmes n'est pas uniforme sur le territoire. Les plaisanciers doivent en tout temps connaître la frontière entre les deux provinces, la réglementation où ils naviguent et s'informer sur les initiatives locales (ex : bouées privées, habitats à protéger). Ce guide ne remplace pas les lois et règlements en vigueur.



*Moules zébrées envahissantes
s'accrochant à la coquille d'une moule
d'eau douce indigène*

2.0 ESPÈCES ENVAHISSANTES

Une espèce envahissante est une plante, un animal ou un micro-organisme introduit hors de son aire de répartition naturelle, et dont l'établissement ou la propagation constitue une menace pour l'environnement, l'économie ou la société. La navigation de plaisance est l'un des vecteurs d'introduction des espèces envahissantes. Les larves de la moule zébrée sont microscopiques, et il suffit de minuscules fragments végétaux pour engendrer de nouvelles plantes entières. Ainsi, les espèces envahissantes peuvent être transportées par inadvertence dans l'eau de ballast ou sur la coque des bateaux par exemple. Elles sont également déplacées dans un nouvel habitat en étant rejetées une fois utilisées comme poisson appât par les pêcheurs.

3 SOLUTIONS POUR PRÉVENIR L'INTRODUCTION D'ESPÈCES ENVAHISSANTES

1. Laver tous types d'embarcations et tout équipement (ex: remorque, vivier, canne à pêche) ayant été en contact avec l'eau d'un cours d'eau.
2. Utiliser des leurres artificiels pour pêcher. Sinon, utiliser des poissons appâts légaux, vider et laver le seau d'appâts à plus de 30 m de tous cours d'eau. Les listes des poissons-appâts qu'il est légal d'utiliser sont mises à jour chaque année (voir l'aperçu à la p. 5), référez-vous aux publications annuelles sur la pêche.
3. Polir et cirer la coque de l'embarcation. Une coque polie et cirée est plus lisse, ce qui limite la possibilité pour les organismes et les saletés de s'y accrocher. Ensuite, l'embarcation sera aussi plus facile à nettoyer et plus étincelante!

PROCÉDURE RECOMMANDÉE POUR LE LAVAGE D'EMBARCATION

Laver, dès que possible après chaque sortie à plus de 30 m de tous cours d'eau (incluant fossés et égouts) sur un sol plat et absorbant (ex : terrain gazonné) ou dans une station de lavage de bateau désignée.

1. **Retirer** les débris (ex : branches, algues) et les jeter dans une poubelle loin d'un cours d'eau.
2. **Vider** l'eau de cale et des récipients (ex : seau, vivier).
3. **Nettoyer** avec une machine à pression (2600 psi) à l'eau chaude (50°C). Sinon, nettoyer avec une brosse, de l'eau chaude et du vinaigre (voir la recette à la page 11 de ce guide). Un lavage minimal, même avec de l'eau froide, est préférable à ne rien faire. Visitez le www.garderivieredesoutaouais.ca/engagement-a-nettoyer-son-embarcation pour signer un engagement à limiter la propagation des espèces envahissantes.

Restrictions concernant les poissons appâts	
Ontario	Québec
Uniquement 48 espèces de poissons-appâts vivants sont autorisées.	Les poissons-appâts morts sont permis uniquement en hiver (du 20 déc. au 31 mars). L'utilisation ou la possession de poissons appâts vivants est interdite
Possession maximum: 120 poissons-appâts, 120 sangsues, 36 écrevisses (provenant du plan d'eau) et 12 grenouilles léopards.	En tout temps, les poissons non indigènes sont interdits, ainsi que plusieurs autres.
Les appâts vivants ou le contenu du seau d'appât (incluant l'eau) doivent être vidés à plus de 30 mètres d'un plan d'eau.	Les grenouilles vertes et léopards et les ouaouarons sont permis avec l'obtention d'un permis de chasse. Les sangsues sont permises.





Photo: Martin Lipman

3.0 POLLUANTS

Les polluants sont des substances physiques, chimiques ou biologiques qui nuisent directement ou indirectement à l'environnement ou à la santé humaine. Par conséquent, même les substances naturelles, mais qui ont une concentration anormale pour le milieu récepteur sont des polluants (ex : excréments humains, sédiments). Les organismes filtreurs aident à éliminer les polluants, tels les moules, mais les activités humaines actuelles évacuent des quantités et des substances difficiles à traiter. Afin d'éviter d'introduire de nouvelles sources de pollution, les grands travaux d'entretien de l'embarcation (ex : grand nettoyage, teinture, réparation mécanique) doivent être faits loin de tous cours d'eau.

Il est illégal et interdit de polluer les plans d'eau en déversant, à partir d'une embarcation, de l'huile, des ordures, des hydrocarbures ou des eaux usées non traitées.

On estime qu'environ 70 000 produits chimiques différents sont en usage commercial au Canada. Plusieurs finissent dans l'environnement dont les plans d'eau. Les coûts d'analyse sont très coûteux, par conséquent, il n'y a pas de suivi régulier partout et pour toutes les substances.

La section suivante présente quelques produits chimiques courants que vous utiliserez peut-être et les façons de les garder loin des cours d'eau.

3.1 EAUX GRISES ET PRODUITS NETTOYANTS

Beaucoup de plaisanciers utilisent des produits nettoyants (ex : savon corporel, nettoyant tout usage) à bord de leur embarcation. Ces produits mélangés à l'eau créent ce qu'on appelle l'« eau grise » et est souvent rejeté dans les cours d'eau où ils ont une incidence défavorable sur le milieu aquatique. Il est donc primordial de minimiser leur utilisation.

RECETTE MAISON D'UN NETTOYANT TOUT USAGE:

Mélanger 30 ml de bicarbonate de soude, 30 ml d'une huile essentielle naturelle préférée, 250 ml de vinaigre et 2 L d'eau chaude. Mettre dans un vaporisateur et nettoyer!

CONCENTRATION EN PHOSPHORE DANS LES PRODUITS NETTOYANTS

Pour contrôler, entres autres, la problématique des algues bleu vert, des réglementations limitent la concentration en phosphore dans la plupart des produits nettoyants. La concentration maximale autorisée est d'au plus 0,5 % en poids de phosphore élémentaire. Prendre garde, car les produits sans phosphore ne sont pas nécessairement biodégradables.

3 SOLUTIONS POUR PRÉVENIR LA POLLUTION PAR LES PRODUITS NETTOYANTS

1. Nettoyer régulièrement avec de l'eau et une éponge à récurer.
2. Utiliser des produits nettoyants naturels maison, tels que :
Bicarbonate de soude : désodorise, récurer.
Vinaigre : désinfecte, détartre
Huiles essentielles naturelles : pour ajouter une odeur agréable
3. Garder loin de l'eau. Débarrassez-vous de l'eau savonneuse sur la terre ferme.

Saviez-vous que même les produits biodégradables peuvent être dommageables pour les écosystèmes.

Les déclarations environnementales inscrites sur les produits nettoyants peuvent porter à confusion. Les savons purs (ex : savon de Marseille, de Castille) ou les produits nettoyants certifiés EcoLogo sont considérés sécuritaires.

3.2 EAUX NOIRES

Les eaux de toilette contiennent des bactéries ou des virus pathogènes néfastes pour l'environnement et la santé humaine. Par conséquent, il faut toujours s'assurer d'un traitement approprié de ces eaux.

3 SOLUTIONS POUR PRÉVENIR LA POLLUTION PAR LES EAUX NOIRES.

1. Utiliser les stations de pompage règlementaires. Ne vider jamais votre réservoir directement dans un cours d'eau.
2. Les toilettes portatives doivent être fixées en permanence à l'embarcation et être équipées d'un adaptateur de vidange compatible avec les stations de vidange.
3. Utiliser les installations sanitaires publiques ou celles des marinas.

3.3 PEINTURE ANTISALISSURE (PEINTURE ANTI-FOULING)

Les peintures antisalissures sont utiles pour éviter que les coques soient recouvertes d'organismes, ce qui nuirait à la navigation. Même si certains composés très polluants ont déjà été interdits (tributylétain) dans ces peintures, elles contiennent des biocides ou du cuivre, qui sont toxiques pour les milieux aquatiques.

4 SOLUTIONS POUR PRÉVENIR LA POLLUTION PAR LA PEINTURE ANTISALISSURE.

1. Appliquer une peinture antisalissure dure ou sans biocide. Avec ces types de peintures, il est recommandé de nettoyer régulièrement la coque avec une brosse douce afin d'en augmenter l'efficacité.
2. Rechercher les dernières innovations dans les peintures environnementales.
3. Retirer au fur et à mesure la peinture qui s'écaille et la jeter dans un endroit approprié.
4. Récolter les résidus du sablage et les éliminer dans un endroit approprié.



3.4 ORDURES

Toute ordure rejetée dans la rivière finit par s'accumuler et polluer les océans. Qu'elles flottent, coulent au fond ou s'échouent sur les berges, les ordures sont néfastes pour la faune, car les animaux les prennent pour de la nourriture, et nuisent à la beauté du paysage.

4 SOLUTIONS POUR PRÉVENIR LA POLLUTION PAR LES ORDURES.

1. Ne jetez pas de déchets dans l'eau, y compris les mégots de cigarette. Emportez un récipient fermé afin d'y mettre tous vos déchets jusqu'à ce que vous puissiez les jeter de manière appropriée.
2. Utilisez des contenants réutilisables plutôt que des emballages légers que le vent peut facilement emporter.
3. Ramassez les déchets que vous voyez dans l'eau ou sur la berge.
4. Triez-les à votre retour sur la terre ferme. Encouragez les marinas à se doter d'un bon système de tri des ordures, en particulier en ce qui concerne les déchets domestiques dangereux comme les piles, la peinture et les huiles.
5. Téléchargez iCollecte sur iCollecte.ca afin de signaler les déchets que vous avez ramassés dans le bassin versant et suivre les efforts de la communauté pour nettoyer les cours d'eau.

3.5 ESSENCE, HUILE ET AUTRES PRODUITS LIQUIDES DANGEREUX

L'essence, les huiles et les autres produits liquides dangereux peuvent être déversés dans l'eau lors du remplissage du réservoir ou du pompage de l'eau de cale. Ces déversements, en plus d'être dommageables pour l'environnement, sont dangereux pour la sécurité publique. **Dans tous les cas, éviter d'utiliser du savon pour nettoyer un déversement d'hydrocarbure. Le savon a pour effet de disperser les produits, ce qui les rend encore plus difficiles à récupérer.**

3 SOLUTIONS POUR PRÉVENIR LA POLLUTION PAR L'ESSENCE, L'HUILE ET AUTRES PRODUITS DANGEREUX.

1. Remplir le réservoir d'essence de façon appropriée pour éviter les déversements (voir p.19).
2. Fermer convenablement les réservoirs et contenants avec le bouchon approprié et bien les ranger et les fixer.
3. Éponger les déversements de cale avec un chiffon absorbant pour hydrocarbures, surtout avant de pomper l'eau de la cale. Une fois utilisés, ces chiffons devraient être entreposés dans un contenant étanche et apportés dans un centre de dépôt de résidus domestiques dangereux.

PROCÉDURE POUR UN REMPLISSAGE DU RÉSERVOIR D'ESSENCE APPROPRIÉ :

1. Amarrer convenablement votre embarcation.
2. Couper tous les moteurs et éteindre les flammes nues.
3. Fermer les fenêtres, les hublots, les écoutilles et les portes de cabines.
4. Tous les occupants doivent débarquer.
5. Placer le tuyau dans l'orifice de remplissage.
6. Connaître la capacité du réservoir.
7. Nettoyer tout dégât avec un chiffon absorbant pour hydrocarbure.
8. Ranger et fixer tous les réservoirs d'essence portatifs de façon sécuritaire.





4.0 HABITATS SENSIBLES À PROTÉGER

Les habitats importants à protéger sont les lieux d'alimentation, de mise bas, de reproduction, de frais et de nidification des animaux. Ils abritent une grande biodiversité et sont souvent situés au confluent de cours d'eau ou à la rencontre entre le milieu terrestre et aquatique (baies, îles, milieux humides, rives). De plus, ces habitats jouent des rôles écologiques utiles pour l'humain comme la filtration de l'eau, la rétention des eaux ou la production de nourriture.

4.1 RIVES

Les rives sont soumises à diverses pressions, dont l'érosion. Ce phénomène naturel est accentué par le batillage, soit le battement sur les rives des vagues produites par les embarcations. L'intensité de cette érosion est déterminée par la hauteur de la vague produite, qui, elle, est influencée par la forme, la grosseur, le poids et la vitesse de l'embarcation.

IMPACTS DES VAGUES ET DE L'ÉROSION :

- Pertes de terrain pour les riverains et les animaux.
- Dommages aux installations riveraines (ex : quais) et aux bateaux amarrés
- Ajout de sédiments et de nutriments dans les cours d'eau

4 SOLUTIONS POUR PRÉVENIR L'ÉROSION DES RIVES

1. Circuler à moins de 10km/h près des rives dans le but de limiter les vagues et l'érosion qu'elles causent.
2. Sur les rives ontariennes, les bateaux doivent obligatoirement circuler à moins de 10km/h dans les premiers 30m des rives, et ce, même s'il n'y a aucune bouée. Respecter les zones sans vague (ex. : près des marinas).
3. Les bateaux de style wakeboard devraient circuler à plus de 300m des rives. À plus de 300m, les vagues produites n'ont plus d'effet significatif sur l'érosion des rives.
4. Encourager les municipalités et les riverains à prioriser le reboisement leurs bandes riveraines plutôt que l'ajout d'herbe ou de ciment.

VITESSE ET VAGUES PRODUITES



Vitesse de déplacement

Adéquate pour des déplacements près des rives



Vitesse de transition

Vagues les plus hautes, donc loin des rives



Vitesse de planage

Moins hautes que celles de transition, mais plus hautes que celles de déplacement, donc loin des rives.

4.2 ÎLES, BAIES ET MILIEUX HUMIDES

Les îles, les baies et les milieux humides sont fascinants à explorer, mais certaines précautions doivent être prises afin d'assurer la viabilité à long terme de leurs habitats naturels.

3 SOLUTIONS POUR PRÉVENIR LA DÉTÉRIORATION DES MILIEUX SENSIBLES

1. Évitez d'explorer les îles de nidification d'oiseaux associés aux habitats riverains, surtout entre les mois de mai et août.
2. Réduire les vagues produites et minimiser l'utilisation du moteur dans ces zones.

3. Éviter d'y déverser des polluants (ex : eaux grises).
Voici quelques îles d'intérêts à protéger : Île Fer à Cheval, Île Conroy, Île Mary McConnell, Île Kettle, Îles Finlay et la Réserve écologique Grandmaitre sur l'île Petrie.

RÉSERVE NATURELLE DE L'ÎLE-KETTLE

Cette réserve naturelle appartient à Conservation de la nature Canada (CNC) depuis 2007 et est vouée à des fins de conservation des habitats exceptionnels pour la faune et la flore de l'île et cela à perpétuité.

L'île Kettle abrite l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) désignée menacée en 2011 par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. L'île leur offre un habitat de nidification à proximité des sources d'alimentation. La présence humaine nuit à ses activités et à sa survie en raison du dérangement et de l'érosion des talus de sable. Pour ces raisons, les activités humaines y sont interdites.



5.0 LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

Les plaisanciers doivent naviguer à une vitesse sécuritaire en considérant les circonstances (météo, trafic, courants). Il est interdit de conduire de manière imprudente ou dangereuse (arroser un nageur, couper la route, franchir le sillage d'une embarcation).

COURTOISIE ET RÈGLE DE ROUTE

La courtoisie est importante, mais il est, aussi, obligatoire de respecter les « règles de route » pour éviter les abordages et elles s'appliquent à tous types d'embarcations.

EFFET DU SILLAGE

Les vagues produites par une embarcation peuvent mettre en danger les autres plaisanciers, baigneurs et installations riveraines. Le conducteur doit prendre en considération l'effet de son sillage puisqu'il sera tenu responsable des dommages causés.

5.1 ALCOOL

Éviter de boire de l'alcool en naviguant. Plusieurs autres facteurs peuvent influencer le mode de conduite (ex : vent, chaleur, mouvement de l'embarcation), donc mieux vaut être en bon état pour réagir correctement à tout moment.

Alcool et navigation : Règlementation provinciale	
Ontario	Québec
Interdiction au conducteur ou à celui qui a la garde de l'embarcation d'être sous l'influence d'alcool ou de drogues et de transporter des bouteilles d'alcool à moins qu'elles soient correctement fermées.	Il n'est pas interdit de boire en conduisant, mais il est interdit au conducteur ou à celui qui a la garde du bateau d'avoir un taux d'alcoolémie dépassant 0,08 ou les capacités affaiblies par l'alcool ou une drogue.
La consommation d'alcool à bord est autorisée uniquement lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées : l'embarcation est munie de couchettes fixes, d'installations fixes pour la cuisson, d'une toilette fixe et est ancrée ou amarrée le long du rivage.	Les restrictions s'appliquent autant lorsque le bateau est en mouvement ou amarré.

5.2 ÉLÉMENTS À VÉRIFIER AVANT DE PARTIR

RÉVISER RÉGULIÈREMENT LES NOTIONS DE SÉCURITÉ POUR BIEN AGIR UNE FOIS SUR L'EAU.

- Amener votre permis pour embarcation ou l'enregistrement et une pièce d'identité.
- Un nombre suffisant de gilets de sauvetage de grandeurs appropriées.
- Équipement de sécurité selon la longueur de l'embarcation et trousse de premiers soins
- Carte nautique officielle et à jour (Service hydrographique du Canada)
- Conditions météorologiques
- Apporter un dispositif de communication (téléphone portable, radio, etc.)
- Amener de la nourriture, de l'eau et des vêtements supplémentaires.
- Prévoir un trajet et en aviser quelqu'un
- Inspecter l'embarcation et vérifier le niveau d'essence

PORTER UNE GILET DE SAUVETAGE OU UNE VÊTEMENT DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE. 90 % DES PERSONNES NOYÉES LORS D'UN ACCIDENT NE PORTAIENT PAS DE GILET DE SAUVETAGE. PORTEZ-LES!

CAUSES DES APPELS À L'AIDE

Plus de la moitié des appels à l'aide sont dus à des bris mécaniques ou à des pannes d'essence.

5.3 SÉCURITÉ PRÈS DES BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES

- Respectez tous les panneaux d'avertissement, les clôtures, les bouées et les barrages flottants. Ces dispositifs de sécurité servent à vous protéger. Les zones qu'ils délimitent sont dangereuses; ne vous en approchez pas.
- Gardez une distance sécuritaire des panneaux d'avertissement, des bouées et des barrages flottants lorsque vous nagez, pêchez ou naviguez.
- Restez loin du bord de l'eau d'un côté comme de l'autre des barrages ou centrales hydroélectriques.
- Ne vous tenez jamais sous un barrage ou une ancre et n'y amarrez jamais votre bateau. Un changement rapide du niveau ou du débit de l'eau pourrait vous surprendre et votre bateau pourrait se remplir d'eau, ou encore vous pourriez être aux prises avec un flot de fond.
- Lorsque vous faites du canot ou du kayak, apprenez à connaître vos limites et choisissez des secteurs qui correspondent à votre niveau d'aptitude et ne vous approchez jamais des barrages.
- Soyez attentif aux changements des conditions météorologiques et retournez à la berge si le temps se gâte. Restez au chaud en portant les vêtements appropriés en prévision de possibles variations de température.
- Chaque personne à bord devrait porter un vêtement de flottaison individuel approuvé (gilet de sauvetage). Assurez-vous que les jeunes enfants portent leur vêtement de flottaison individuel en tout temps.
- Préparez une carte de votre itinéraire à emporter avec vous et laissez une copie à un proche. Avertissez toujours une personne de l'heure approximative de votre retour.
- Respectez tous les panneaux de signalisations et suivez les sentiers balisés.



6.0 SIGNALER LES URGENCES ENVIRONNEMENTALES

DÉVERSEMENTS

QUÉBEC

Urgence-environnement
1-866-694-5454

ONTARIO

Centre d'intervention en cas de déversement
1-800-268-6060

FÉDÉRAL

Centre national des urgences environnementales
Environnement Canada
1-866-283-2333

Aviser Garde-rivière des Outaouais en cas d'émission de pollution : 1-888-953-3737



1 - 888 - 953 - 3737

LIGNE ANTI-POLLUTION
Vous voyez quelque chose d'inquiétant?
Appelez ce numéro!

POLLUTION HOTLINE
See something fishy on the river?
Call to report it!


Ottawa RIVERKEEPER®
GARDE-RIVIÈRE des Outaouais

OTTAWARIVERKEEPER.CA | GARDERIVIEREDESOUTAOUAIS.CA

6.1 ANGUILES

Avez-vous aperçu une anguille? Nous voulons le savoir!

Partagez avec nous :

- **Toutes observations d'anguilles mortes ou vivantes**
- **Toutes les histoires d'observation d'anguilles dans le passé.**

Depuis les années 1980, la population d'anguille d'Amérique a décliné de 99% dans le système fluvial. Aidez-nous à protéger l'anguille d'Amérique en rapportant vos observations!

Contactez Garde-rivière des Outaouais: 613.321.1120
info@garderivieredesoutaouais.ca





À PROPOS DE NOUS

Garde-rivière des Outaouais (Ottawa Riverkeeper), un organisme par et pour les citoyens, exprime d'une voix impartiale les enjeux entourant la rivière des Outaouais. Nous entendons faire de la rivière un affluent sain et durable sur le plan écologique pour le bien de tous.

MERCI À NOS BAILLEURS DE FONDS ET À NOS PARTENAIRES!

FONDS
VERT

Ville de
Gatineau

NATURE | CONSERVATION
CONSERVANCY DE LA NATURE
CANADA



Regroupement des partenaires
RIVERAINS
de Gatineau-Ottawa

Conseil québécois
des espèces exotiques
envahissantes

ONTARIOPOWER
GENERATION

**MERCI À TOUS CEUX AYANT PARTICIPÉ DE PRÈS OU DE LOIN
AU DÉVELOPPEMENT DE CE GUIDE.**

Document original créé en 2017, et mis à jour en 2021. Aussi disponible en anglais.

Pour une copie numérique, visitez le www.garderivieredesoutaouais.ca



Ottawa RIVERKEEPER®
GARDE-RIVIÈRE des Outaouais

www.garderivieredesoutaouais.ca